

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stephaniestpierre-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/20a59c80de2ba9edb3ec1c7c>

Date d'obtention : 2025-02-24 21:39:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une feuille aide-mémoire résume ce qui doit être recueilli comme information auprès des acteurs impliqués (victimes, témoins, auteurs), cette feuille est nécessaire dans le but de ne rien oublier. Pour débiter le démarche, il est important de rassurer les victimes et les témoins. Tout en maintenant l'élève dans un climat rassurant, nous devons évaluer la situation en prenant compte du contexte, de la nature des gestes posés ainsi que du degré d'explicitation sexuelle, vérifier les intentions derrière le partage d'images ou de vidéos intimes, tout en questionnant sur l'étendue de la propagation des images ou vidéos. Ces quatre éléments sont déterminants dans l'évaluation de la gravité et de l'urgence de la situation. Il est également important d'informer le service de police, les parents des jeunes impliqués et de faire le signalement DPJ. En aucun temps, les intervenants ne doivent regarder les images à caractères intimes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situations nous permettent de voir ce que j'ai déjà été témoin à mon école. En effet, que ce soit le père qui vient rapporter une situation ou une amie, ce sont des situations que nous vivons comme intervenant. Donc, les mises en situation nous préparent à mieux savoir comment intervenir. Je pense que ça nous aide à éviter les zones grises. Je retiens également que le service de police ne peut nous demander de procéder à une intervention qui ne cadre pas dans le mandat scolaire. Je retiens également qu'en aucun temps, un intervenant de l'école ne doit voir les images à caractères intimes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Comme intervenante, je trouve que l'appel aux parents des victimes, des instigateurs ou des autres jeunes impliqués est souvent un appel difficile et délicat. Mais je pense que d'avoir l'approche Sexto permettra aux intervenants d'avoir plus de facilité lors des explications. Je crois que nous nous sentirons plus supporté et plus en contrôle car nous aurons une pratique plus uniforme. Une autre étape qui est plus délicate est de faire comprendre à certains élèves qu'il est important de préserver la vie privée des gens impliqués. Pour certains jeunes c'est facile à comprendre mais pour d'autres il est important d'insister davantage.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf